

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 8 (1920)
Heft: 1

Artikel: Propos Fribourgeois : le chanoine Fontaine
Autor: Schorderet, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817367>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROPOS FRIBOURGEOIS

LE CHANOINE FONTAINE

*Conférence en la salle de la Grenette, à Fribourg,
le 28 novembre 1919.*

par AUG. SCHORDERET.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je ne crois point m'abuser en me flattant de l'idée qu'en dépit de son extrême humilité, le chanoine Fontaine, s'il pouvait m'entendre, ne m'en voudrait pas trop d'associer son nom et son souvenir au titre de « Propos fribourgeois » sous lequel, depuis un certain nombre d'années, je m'essaye à suivre, dans le temps et l'espace, les vicissitudes de notre esprit national et à souligner nos sujets de fierté, nos bonnes traditions, nos tendances, nos émotions, tout ce que nous inspire le terroir bien aimé. . . .

Car, si modeste que fût cet homme de mérite, il avait trop le sens du patriotisme, trop de compréhension de l'esprit fribourgeois, pour ne point vaincre ses naturelles répugnances lorsqu'il s'agissait d'affirmer nettement et ses qualités nationales, et ses opinions, et ses tendances. Si, d'habitude, il travaillait dans l'ombre, s'il laissait, d'ordinaire, ses études et ses œuvres à l'état de manuscrits, il ne négligeait cependant point de sortir de son silence, toutes les fois qu'il le jugeait utile au bien du pays ou au bien des âmes. Il fut un grand Fribourgeois, par le cœur et par l'esprit, par ses actes et ses travaux ; il fut l'un des hommes les plus marquants, l'une des plus belles intelligences dont notre pays se puisse faire gloire ; et pourtant, à l'heure qu'il est encore, à part un petit nombre d'historiens et de chercheurs, la majorité des Fribourgeois le connaissent et le jugent aussi mal que ses contemporains eux-mêmes, auxquels le bon

chanoine, sur le déclin de sa vie, pouvait faire ce reproche singulier et non dénué d'amertume :

« ... Il est bien singulier que, par 43 ans de travaux consécutifs dans la même ville, je n'aie pas encore pu fixer l'opinion publique sur mon compte. Il est des gens qui m'habillent en demi-saint, et ils se trompent ; d'autres, au contraire, m'habillent en diable, et ils se trompent encore, car je n'irai point sans doute accuser leur erreur d'être volontaire. Cependant, à moins que mon miroir ne soit un menteur, il me semble que le dernier de ces costumes me va encore plus mal à la figure que le premier. » ¹

Et comme cette réflexion, qui cache sous une apparence de boutade l'ombre d'un regret, permet de supposer que le chanoine Fontaine n'eût point dédaigné d'être mieux compris, je n'ai pas de scrupule à vous rappeler son souvenir, qui, je le répète, peut rentrer admirablement dans le cadre de ces causeries essentiellement, uniquement fribourgeoises de tendances et de sentiments.

D'ailleurs, le prêtre éminent dont je me propose de vous entretenir a vécu à une époque caractéristique de l'histoire fribourgeoise. Il a pu suivre, au cours de son existence octogénaire, toutes les évolutions et toutes les révolutions, toutes les secousses politiques, toutes les crises intellectuelles et morales qui, vers la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e, agitèrent notre pays. Il fut un témoin, parfois un acteur, des progrès accomplis ou des conquêtes faites ; il les apprécia, les suivit au jour le jour, tantôt exprimant son opinion, tantôt silencieux, toujours intéressé, soucieux avant toute chose de la Religion, d'abord, dont il était un prêtre fidèle, de l'équité ensuite, et du bien de la Patrie. Il eut des amitiés dans plusieurs générations successives, des sympathies très vives, et aussi, hélas, d'ardents adversaires ; et, luttant non sans énergie, mais toujours avec une excessive modestie, il sut sinon accepter d'un cœur allègre les événements et les circonstances, du moins s'y adapter et s'y conformer de telle sorte que si son grand âge le fit spectateur d'agitations fort diverses, il eût, du moins le rare mérite de savoir penser et agir suivant ses idées et sa conscience tout en restant sans cesse le contemporain de sa longue vie ! ...

* * *

Charles-Aloyse Fontaine naquit à Fribourg le 14 juin 1754, en

¹ Catalogue des Scholarques 1577 à 1805, Manuscrit Bibl. cantonale. Ce catalogue faisait suite à l'Histoire des Ecoles, qui fit l'objet de communications du chanoine Fontaine à la Société économique, et que le D^r Berchtold a éditée en 1850 sous le titre : Notice historique sur la Chambre des Scholarques.

une maison de la rue du Tilleul, où son père, Jean-Baptiste Fontaine, ancien capitaine au service de Naples, exerçait la profession de marchand drapier. Au temps de son service, ce Jean-Baptiste Fontaine, qui fut, paraît-il, officier distingué plus qu'habile ecommerçant, avait prêté pour l'équipement d'une compagnie, une somme assez forte au brigadier Aloyse Reding, son compagnon d'armes, et cette créance, jamais rentrée, pesait lourdement sur ses affaires. Si lourdement même qu'à sa mort, survenue en 1761, soit à la septième année d'âge du futur chanoine, sa veuve fut obligée de se déclarer insolvable, car le Gouvernement de Schwyz, qui s'était, par convention, engagé à payer toutes les dettes de Reding, se montrait aussi peu empressé que son ressortissant à satisfaire ses créanciers, et la famille Fontaine ne put recouvrer qu'une faible part de cette somme.

Dès l'âge insouciant où l'enfant commence à apprendre à lire, Charles-Aloyse Fontaine assista ainsi aux ennuis et aux tracasseries matériels dans lesquels le décès de son père laissait sa famille. Avec ses frères et sœurs, dont il était l'aîné, il essaya d'aider de son mieux sa pauvre mère dans le soin de son commerce, et un indigne pamphlet a pu se servir, plus tard, de ce détail pour lui reprocher d'avoir été, de prime abord garçon de boutique. On peut cependant se figurer quelles étaient en ce magasin les fonctions d'un enfant de sept ans ; à part les courses et les commissions dont il se voyait chargé, ce garçon de boutique devait sans doute bien plutôt jouer au petit marchand qu'apporter à sa mère une aide efficace.

Celle-ci, d'ailleurs, née Marie-Barbe Girard, était en mesure de trouver des conseils et des appuis bien plus sérieux dans sa propre parenté, et, en particulier, auprès de son frère Jean-François, négociant estimé et aisé, lequel, s'alliant avec Marie-Françoise de Landerset, venait de fonder une famille destinée à être fort nombreuse et à compter parmi ses membres l'illustre cordelier dont Fribourg se fait gloire.

Quelles que fussent les occupations du jeune Fontaine auprès de sa mère, il n'en manqua point pour autant de formation intellectuelle et, dès que son âge le permit, il devint élève du Collège St-Michel, où ses brillantes qualités le firent vite remarquer.

Notre Collège, à cette époque, était en pleine prospérité ; les études, dirigées par les PP. Jésuites conformément au programme très strict de l'Ordre, étaient excellentes et assuraient une culture latine remarquable. Le jeune Fontaine, en ce milieu trouvait un ali-

ment à son intelligence naturellement ouverte et curieuse, il asseyait sur des bases latines son esprit romand, qui était celui de sa famille, et même celui de la majorité de sa ville natale.

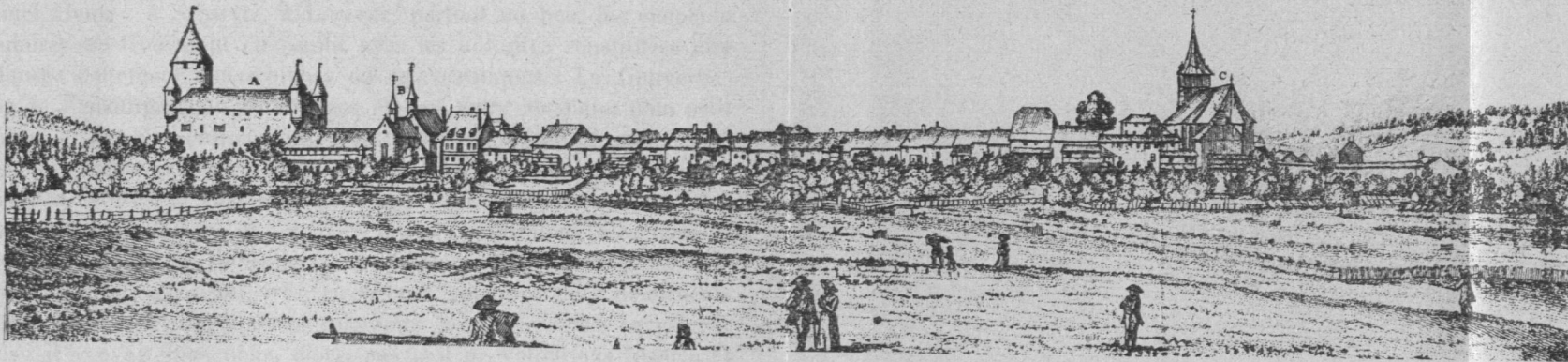
Fribourg, en effet, en ce milieu du XVIII^e siècle, avait presque entièrement reconquis l'usage de la langue française, bien que les actes publics et les délibérations des conseils y subissent encore l'effet de cette aberration du XVI^e siècle, par laquelle, afin d'être ou de paraître meilleur Suisse, notre pays avait tenté de se germaniser. Aux temps mêmes où Charles-Aloyse Fontaine allait débiter au Collège, en 1763, les Jésuites introduisaient cette innovation de séparer les deux classes inférieures en deux divisions distinctes, dont l'une, destinée aux élèves de langue française, l'autre, à ceux de langue allemande¹. Dans une ville, dans un pays officiellement germanisés, cette mesure était bien significative des progrès sensibles, de la véritable résurrection du français !

Ce retour au langage originaire et à l'esprit romand n'était pas la seule caractéristique des tendances fribourgeoises à l'heure où le futur chanoine, commençant ses études, pouvait, dans une certaine mesure se rendre compte des évolutions qui l'entouraient ou, du moins, en ressentir quelques effets lointains.

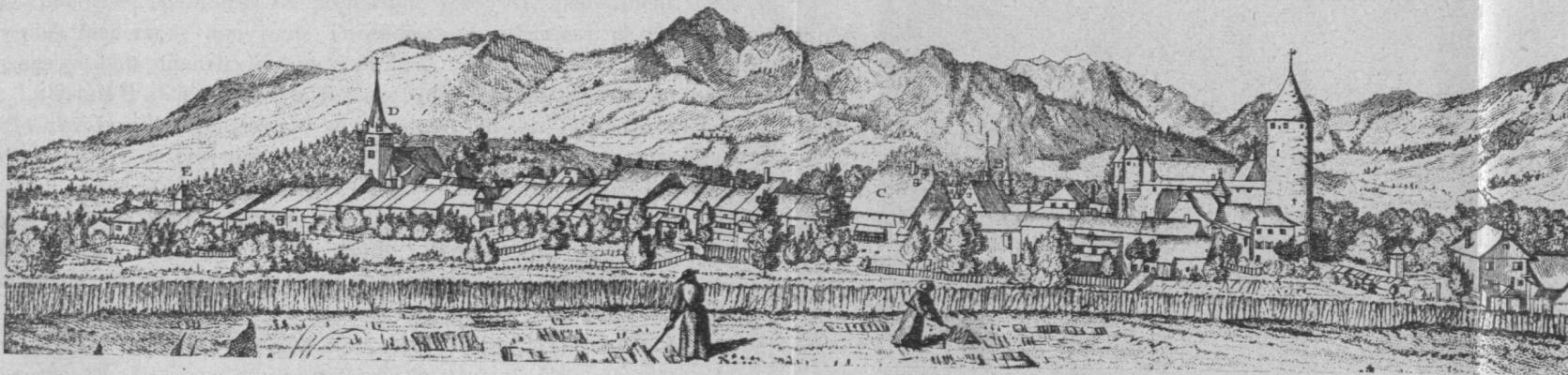
En cette même année 1763, aux environs de la St-Jean, on découvrit en notre ville, qu'une loge de francs-maçons, comprenant plusieurs personnages non sans importance et beaucoup de jeunes bourgeois, tenait clandestinement des assemblées régulières sous la direction d'un notable patricien, Jean-Pierre de Gottrau-Trefayes, chevalier de St-Lazare et membre du Grand Conseil. Le Gouvernement et l'opinion publique s'en émurent fort, à des titres divers, et l'on agit énergiquement, fit quelques arrestations, exila Gottrau Trefayes, afin de dissoudre la loge sans retard². Mais les rigueurs dont on crut devoir user n'avaient point pour unique fondement la répression d'assemblées secrètes interdites : le Gouvernement pensait plutôt à consolider un régime d'autorité qui commençait à s'ébranler dans ses bases. Sous le couvert de la franc-maçonnerie, la société fondée par Gottrau-Tréfayes cachait, en effet, des buts politiques quelque peu subversifs ; des idées démocratiques s'y faisaient jour et, à tort ou à raison, on pouvait craindre qu'il s'y tramât une véritable révolu-

¹ Cfr. *Historia Collegii*, vol. I, ad annum 1763.

² Cfr. Daguet : *Gottrau Trefayes et les franc-maçons fribourgeois*.



Bulle (côté est) d'après Heerliberger, 1758



Bulle (côté ouest) d'après Heerliberger, 1758

tion. A cette époque, en Suisse, les luttes de partis avaient pris une acuité assez inquiétante : Berne et ses voisins se remettaient à peine des émotions vives qu'avaient causées l'affaire du major Davel dans le pays de Vaud et celle plus grave et plus significative encore de Samuel Henzi ; à Schwytz, à Lucerne, partout un peu, les éléments populaires se trouvaient en conflit avec les autorités constituées aux tendances nettement oligarchiques ou aristocratiques. Le Gouvernement de Fribourg, dont les rouages étaient entre les mains d'un petit nombre de familles patriciennes, avait donc de légitimes sujets d'inquiétudes, même à l'égard d'une société secrète, en somme, de minime envergure et dont le chef était plus léger que dangereux. Mais l'établissement de cette loge et les idées qui s'y infiltraient n'en demeuraient pas moins une indication, un symptôme. En dépit de la censure des livres, qui était très rigoureuse, nombre de Fribourgeois éclairés lisaient et méditaient volontiers les œuvres des encyclopédistes ; il y avait chez nous, alors, pas mal de voltairiens avoués et un assez grand nombre d'admirateurs de Rousseau, dont l'*Emile* et le *Contrat social* venaient de paraître en l'année 1762. Or, en notre petite République, comme en France, l'influence des philosophes, les théories de morale sociale et humanitaire du patriarche de Ferney et les doctrines égalitaires du philosophe genevois, pénétraient d'autant plus facilement que toute l'organisation religieuse et politique du pays y était diamétralement contraire.

Le jeune Fontaine, par le Collège qu'il fréquentait comme aussi par la vocation religieuse qui se dessinait en lui, était tenu sans doute à l'écart de ces idées nouvelles. Néanmoins il était trop intelligent, trop avide de connaissances pour n'en point saisir quelques bribes çà et là, au hasard de relations familiales, et, en particulier auprès de son oncle l'avoyer de Gady ¹, homme fort lettré et cultivé mais qui avait bien risqué d'être compromis dans l'affaire Gottrau-Tréfayes.

Le futur chanoine eût pu s'en ressentir si la Providence n'en

¹ François-Nicolas-Marc-Ignace de Gady, entré au Gd. Conseil en 1737 pour la bannière de l'Auge, élu au Conseil d'Etat en 1748, avoyer de 1753 à 1793, date de sa mort. Il avait épousé Elisabeth-Marie-Josepha Fontaine, fille de Joseph Fontaine et sœur de Jean-Baptiste — le père du chanoine. — Homme de grande valeur, grand lecteur, s'occupant de toutes les questions du jour, il avait en 1763 présidé la Société économique, fondée à cette époque en vue d'étudier et de répandre dans le canton la science et les progrès moraux, agricoles et industriels

avait décidé autrement. Ayant manifesté l'intention d'entrer dans la Compagnie de Jésus, il fut envoyé par l'Ordre, en 1768, faire son noviciat et achever ses études au Collège de Landsberg, en Bavière. Et trois ans plus tard, il se trouvait à l'Université d'Ingolstadt, étudiant en philosophie.

* * *

Les études philosophiques, telles que les concevaient les Jésuites, étaient bien faites pour imprimer dans une intelligence aussi vive, dans un cœur aussi généreux, un cachet indélébile ; avec les préceptes d'Aristote, de St-Thomas d'Aquin, de Suarez et des Scholastiques, sur quoi la Compagnie de Jésus étayait ses leçons, le jeune Fontaine donnait à son jugement une base solide qui, certainement, plus tard, ne fut pas étrangère à la sûreté de son esprit critique, à la belle ordonnance de ses travaux, à la force de son argumentation.

En même temps, il s'initiait aux sciences naturelles et physiques, pour lesquelles il a gardé toujours un grand intérêt. En effet, la méthode des Jésuites ne comportait point, en cette matière, la lente succession de notions élémentaires réparties au cours des études gymnasiales, ainsi que cela se pratique de nos jours ; jusqu'à la rhétorique, le temps était consacré exclusivement à une formation littéraire complète : à part les principales opérations de l'arithmétique et quelques rudiments d'histoire, rien d'étranger aux auteurs grecs et latins n'encombrait les programmes. On attendait, avant d'aborder les sciences naturelles, que les élèves eussent l'intelligence suffisamment développée pour en saisir rapidement les notions, qu'on faisait rentrer dans le domaine de la Philosophie sous le nom de *Physica generalis*.

Je me garde bien de critiquer ou d'apprécier le système actuel, mais j'ai idée que la moins grande dispersion dans le début des études littéraires, cette formation des esprits au seul contact des auteurs classiques, telles que le comprenait la méthode des Jésuites, avaient de sérieux avantages : les données scientifiques tombant au cours des dernières années de Collège, voisinant avec l'étude de la philosophie, trouvaient dans les intelligences mûries par le travail antérieur, assouplies par des exercices réguliers intensifiés dans un seul domaine, un terrain plus fertile, plus propre à se les assimiler, à leur faire rendre des fruits durables. C'est peut-être la raison pour laquelle, outre que leur vie était moins fiévreuse et moins agitée que la nôtre, les hommes de ce temps, formés à cette école, tout en

se spécialisant dans leur carrière, gardaient plus volontiers que nous un certain contact avec diverses branches fort étrangères à leurs occupations habituelles. Le chanoine Fontaine, en particulier, illustre cette constatation de façon très remarquable, puisque, prêtre zélé et actif, il travailla avec un égal bonheur à des recherches historiques minutieuses, à des études scientifiques, à la constitution de collections artistiques, bibliophiles et d'histoire naturelle et qu'en même temps il s'occupa de toutes les questions d'éducation, de formation intellectuelle et morale de notre ville avec une compétence rare et un soin jamais en défaut!...

Cependant Charles-Aloyse Fontaine ne put même pas achever complètement ses études de philosophie. En effet, l'année 1773, le Bref *Dominus ac Redemptor* du Souverain Pontife Clément XIV, qui supprimait dans tout le monde l'illustre Compagnie, fermait au jeune étudiant les portes de l'ordre auquel il se destinait et dispersait les PP. Jésuites rentrés dans la vie séculière.

Si cet événement a joué un rôle capital dans l'orientation de Fontaine, il n'en était pas de moindre importance pour notre pays, car la dissolution de la Compagnie de Jésus mettait en péril extrême l'existence même du Collège St-Michel.

L'Etat agit, en cette occurrence, avec une promptitude de décision rare. Le 5 septembre arriva à Fribourg la nouvelle de la suppression de l'Ordre; dès le lendemain, le Gouvernement se déclarait, par décret, propriétaire et maître du Collège; le 10 septembre, ses délégués conféraient avec les anciens professeurs, afin d'assurer la réouverture des cours; le 15 une commission était instituée, chargée d'administrer les biens du Collège et de surveiller les études; et les cours commencèrent à la date habituelle¹!

La première année, il sembla que tout allait marcher comme par le passé: la plupart des anciens pères étaient restés comme professeurs et l'un d'eux, le P. Alexis Von der Weid, choisi comme principal avait pris la direction de l'établissement. Mais en réalité la suppression de l'Ordre ne devait pas tarder à faire sentir ses effets. Plusieurs professeurs ayant quitté leurs fonctions, il fallut les remplacer, et comme la Compagnie de Jésus n'était plus là pour fournir une source intarissable d'hommes excellemment préparés, des difficultés surgirent qu'on n'avait pas prévues. En outre, les revenus étaient insuffisants

¹ Fin octobre — début de novembre. Cf. *Historia Collegii ad annum 1773*.

pour pourvoir à toutes les dépenses et l'on sait que le Gouvernement, pour y faire face, obtint, au bout de trois ans de pourparlers, d'intrigues et de discussions, la suppression de la Valsainte dont les biens, en 1777, furent en partie affectés au Collège.

En présence de cette double difficulté, on avisa un système assez ingénieux peut-être, mais dont la force des études au Collège subit fatalement les inconvénients. On choisit des professeurs très jeunes, des étudiants qui venaient d'achever leur Philosophie et qui se préparaient à recevoir les ordres, et la coutume fut introduite que le professeur ainsi nommé avançât par gradations, enseignant dans les trois basses classes d'abord, puis, au fur et à mesure des vacances, dans les classes supérieures jusqu'à devenir successivement professeur de philosophie, de sciences physiques et enfin de théologie. Les défauts du système s'aperçoivent d'emblée; quelque que fût la valeur des études antérieures, il était bien impossible de prévoir les capacités éducatives d'un jeune homme sortant à peine des cours: on devait pour le nommer, s'en rapporter au témoignage de ses maîtres ou de ses notes, ce qui est loin d'être un critère de la science pédagogique. La gradation arrêtant le professeur aux basses classes avant de lui donner une chaire dans une classe supérieure, faisant de la chaire de physique un échelon à celle de théologie, n'était pas moins malheureuse: tel peut convenir admirablement à l'enseignement des rudiments qui ne sera jamais apte — si savant soit-il — à intéresser des élèves plus avancés, et tel autre, au contraire, à cause de la froideur de son tempérament ou la sécheresse de son raisonnement, ne pourra en aucun instant se faire comprendre ni aimer d'enfants de 11 à 12 ans.

Ainsi, dès les premières années qui suivirent la suppression de la Compagnie de Jésus, notre Collège vit baisser le niveau de ses études, autant par suite du système de nomination des professeurs introduit un peu de par la force des choses, que par une observance toujours moins stricte et moins méticuleuse de la méthode éprouvée des PP. Jésuites. Pourtant, dans le corps enseignant, qui nécessairement était peu stable, on eut le bonheur, à plus d'une reprise, de tenir des hommes de valeur, dont les qualités naturelles suppléaient à leur extrême jeunesse et à leur inexpérience; mais, en général, ces professeurs ne faisaient, hélas! que de passer, un an, deux ans, puis, leurs propres études théologiques achevées, les ordres reçus, ils s'en allaient, les uns au ministère des âmes, les autres à l'étranger, où ils cherchaient à compléter leur formation de manière plus parfaite.

Charles-Aloyse Fontaine fut l'un des premiers qui se virent ainsi appelés au professorat. En 1774, rentré au pays après la suppression de l'Ordre, n'ayant pas même achevé encore sa philosophie, âgé de vingt ans seulement, il reçut la direction de la classe de Rudiments, soit de la classe inférieure.

Nous n'avons pas de détails sur ce que fut son enseignement, et pourtant, connaissant l'homme par ses œuvres, connaissant son caractère et son tempérament laborieux, il est permis de supposer que, dans les conditions où se pratiquait alors l'élection des maîtres, le choix de Fontaine avait été l'un des meilleurs qu'on eût pu faire.

Le jeune professeur n'abandonna point pour autant le soin de sa vocation ; il acheva sa théologie, reçut les ordres, et, le dimanche 25 mai 1777, jour de la Ste Trinité, à 8 heures du matin, il disait solennellement sa première messe en l'église du Collège, assisté à l'autel par le Principal, Alexis Von der Weid, et par ses collègues, les professeurs Michaud et Clerc, faisant office de diacre et sous-diacre ¹.

Ordonné prêtre, Fontaine éprouva le désir de compléter ses études théologiques, et, vers l'automne 1779, ayant renoncé à ses fonctions professorales, il partit pour Paris, au séminaire de St-Nicolas du Chardonnet, où il resta un peu plus d'une année.

Revenu à Fribourg et nommé Chanoine de St-Nicolas en 1781, il fut installé le 1 juillet de l'année suivante, par le prévôt de Techtermann, et élu secrétaire et archiviste du Chapitre. Deux ans plus tard, il remplaça, dans la dignité de grand chantre, le chanoine Odet d'Orsonnens qui avait renoncé au canonicat pour occuper la cure d'Assens et qui devait, dans la suite, comme évêque du diocèse, avoir avec Fontaine d'assez pénibles démêlés. En 1783 également, le chanoine Fontaine succéda, comme Scholarque, au même Odet, et, dès lors il commence une vie de labeurs infatigables, de travaux multiples, où son zèle pastoral s'allie sans cesse à un admirable dévouement à la chose publique et à une profonde science de jour en jour développée.

(A suivre.)

¹ Diarium Collegii ad annum 1777 : 25 maii, Fest. SS. Trinit. Hora 8^a officium solemne decantuit R. D. Al. Fontaine neomissans prof. syntax. assistente R. D. principali D. A. Von der Weid; servitis egerunt DD. Michaud, prof. Rhet. et Clerc, prof. Rud. Inter alios cognatos officio interfuit ill. praetor de Gady qui etiam nobiscum prandere dignatus est.